

Règlement # 02-2023 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement

Contraintes anthropiques

Carte 9-21

Contraintes anthropiques

- Carcasses 20 et plus
- Carcasses 50 et plus
- Carcasses 200 et plus
- Lieu d'enfouissement sanitaire (fermé)
- Dépôt en tranchée (fermé)
- Dépotoir désaffecté
- Lieu d'élimination des neiges usées
- Lieux d'élimination de déchets dangereux
- Centre de transfert des matières résiduelles
- Étang aéré
- Étang de décantation

Prise d'eau potable municipale



Prise d'eau potable privée (20 personnes et plus)

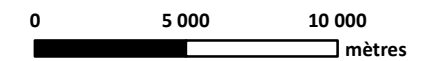


Limite administrative

- Limite municipale

Système hydrique

- Plan d'eau



1:250 000



Projection: MTM, Nad83, fuseau 7

Réalisé et validé par le Service de l'aménagement

Toute représentation du territoire ayant une échelle autre que les données d'origine ne peut être considérée comme exacte. L'interprétation des données doit être faite avec vigilance.